

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

Compte rendu de la troisième séance du Comité II

19 août 2019: 09h14 - 12h00

Président: C. Hoover (États-Unis d'Amérique)

Secrétariat: M. Hitziger  
D. Morgan  
H. Okusu  
L. Yuan

Rapporteurs: A. Caromel  
F. Davis  
R. Mackenzie  
J. Vitale

**Questions stratégiques (suite)**

15. Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

15.6 Coopération entre la CITES et la Convention du patrimoine mondial

La Norvège présente le document CoP18 Doc. 15.6, soulignant que de nombreux sites classés par l'UNESCO présentent des espèces inscrites aux annexes de la CITES et que l'application de la CITES et de l'UNESCO bénéficierait d'une formalisation de la collaboration entre les deux conventions au moyen d'un mémorandum d'entente / protocole d'accord en adoptant le projet de résolution et les décisions présentés dans les annexes du document, avec les amendements suggérés par le Secrétariat.

Les États-Unis d'Amérique mettent en garde que tout mandat devrait prendre en compte les ressources dont le Secrétariat aurait besoin et ne devrait pas nuire aux travaux fondamentaux de la CITES. Ils estiment que la résolution proposée n'est pas nécessaire, mais, si elle devait être acceptée, ils proposent les modifications suivantes:

1. ~~PRIE INSTAMMENT~~ **ENCOURAGE** le Secrétariat CITES et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ~~de à coopérer plus étroitement, le cas échéant et sous réserve de la disponibilité de ressources externes,~~ sur des sites et des espèces d'intérêt mutuel;
3. ~~PRIE INSTAMMENT~~ **ENCOURAGE** les autorités scientifiques et les organes de gestion des Parties à la CITES qui sont également Parties à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ~~de à coopérer avec leurs correspondants respectifs du patrimoine mondial;~~
4. ~~ENCOURAGE~~ **INVITE** les donateurs à soutenir les ~~projets~~ **activités** dont bénéficient à la fois les objectifs de la CITES et ceux de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO; et

S'agissant des projets de décisions, ils estiment qu'il est nécessaire de poursuivre les discussions avant d'élaborer un programme de travail conjoint nécessitant des ressources supplémentaires, et suggèrent de conserver les projets de décisions 18.BB et 18.CC, ainsi que les amendements suivants:

**18.AA À l'adresse du Secrétariat**

Le Secrétariat établit un dialogue avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO afin ~~de s'entendre sur~~ d'élaborer un protocole d'accord et, le cas échéant ~~et sous réserve de la disponibilité de ressources externes,~~ sur un programme de travail conjoint.

**18.BB À l'adresse du Secrétariat**

Le Secrétariat soumet au Comité permanent ~~pour approbation~~ un projet de protocole d'accord ~~élaboré en concertation~~ avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour examen, ~~recommandations et approbation,~~ avant la 73<sup>e</sup> session du Comité permanent.

**18.CC À l'adresse du Comité permanent**

Le Comité permanent examine le projet de protocole d'accord transmis par le Secrétariat de la CITES sur la coopération avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et formule ses recommandations ou son approbation, ~~s'il en est convenu ainsi, fait rapport à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.~~

L'Union européenne accepte le projet de résolution présenté dans le document et, avec l'appui du WWF, soutient le maintien des projets de décisions 18.BB et 18.CC afin de conserver un certain examen par le Comité permanent. L'Union européenne exprime de l'intérêt pour qu'il y ait aussi un contrôle des programmes de travail conjoints. Le Secrétariat explique que par le passé, le Comité permanent n'examinait pas en détail les projets de mémorandums d'entente / protocoles d'accord avec d'autres secrétariats. Le Canada et l'Union européenne soutiennent les amendements des États-Unis d'Amérique au projet de résolution et au projet de décision 18.AA, et conviennent que le programme de travail nécessite la supervision du Comité permanent.

Le projet de résolution présenté à l'annexe 1, amendé par le Secrétariat au paragraphe B et par les États-Unis d'Amérique, est accepté. Les projets de décisions présentés à l'annexe 2, amendés par les États-Unis d'Amérique, sont acceptés.

**Questions spécifiques aux espèces**

95. Matériel, activités et outils d'orientation visant à améliorer la capacité des Parties de réguler le commerce de la viande de brousse

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 95, qui décrit les travaux en cours sur le commerce de la viande de brousse, et recommande des amendements à la résolution Conf. 13.11 (Rev. CoP17), *Viande de brousse*. Le Secrétariat confirme que depuis la soumission du document CoP18 Doc. 95, le Cameroun a confirmé par écrit au Secrétariat que le groupe de travail sur la viande de brousse d'Afrique centrale avait cessé ses activités.

La Chine, la Norvège et l'Union européenne soutiennent les amendements proposés à la résolution Conf. 13.11 (Rev. CoP17) et la suppression des décisions 14.73 (Rev. CoP17), 14.74 (Rev. CoP17), 17.112 et 17.113, suggérant en outre de remplacer le terme "viande de brousse" par "viande d'animaux sauvages" dans le document CoP18 Doc. 73, *Grands singes (Hominidae spp.)*, et dans le glossaire CITES pour assurer la cohérence.

L'Union européenne propose également les modifications suivantes du texte du paragraphe 2.c) de la résolution:

- c) le cas échéant, à utiliser les orientations volontaires pour un secteur durable de la viande sauvage dans les régions tropicales et subtropicales, énoncées dans l'annexe de la décision 14/7, *Gestion durable de la faune sauvage*, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa quatorzième réunion (Sharm El Sheikh, novembre 2018);

La Norvège, la Chine et la Convention sur la diversité biologique soutiennent les amendements à la résolution Conf. 13.11 (Rev. CoP17) présentés dans l'annexe 1 du document CoP18 Doc. 95. Les États-Unis d'Amérique notent que la question de la viande de brousse est apparue au sein de la CITES à la suite des préoccupations suscitées par la demande du commerce international entraînant un prélèvement illégal et non durable, et ils ne veulent pas que cette origine soit perdue dans le changement de formulation.

En réponse à une question du Cameroun, le Secrétariat confirme qu'il n'y a pas de proposition de convoquer de nouveau le groupe de travail sur la viande de brousse d'Afrique centrale.

Les propositions d'amendements à la résolution Conf. 13.11 (Rev. CoP17), présentées à l'annexe 1 et amendées par l'Union européenne, sont acceptées. Il est convenu de supprimer les décisions 14.73 (Rev. CoP17), 14.74 (Rev. CoP17), 17.112 et 17.113.

## 17. Communautés rurales

Le Président indique que les points 17.2 et 18.3 de l'ordre du jour seront examinés ensemble et qu'il est prévu qu'un groupe de travail soit constitué sur les documents relatifs aux communautés rurales, à la CITES et aux moyens d'existence.

### 17.1 Rapport du Comité permanent

La Namibie, en tant que Présidente du groupe de travail intersession sur les communautés rurales et au nom du Comité permanent, présente le document CoP18 Doc. 17.1, soulignant qu'aucun consensus n'a pu être atteint sur le mécanisme permettant d'associer les communautés rurales aux processus CITES et que, par conséquent, le Comité permanent n'a pu mener à bien ses travaux tels qu'ils étaient prévus dans le mandat. Les Parties sont invitées à prendre note du document et à déterminer s'il convient de charger le Comité permanent de poursuivre les travaux et de faire rapport à la CoP19. Le Président attire l'attention sur les révisions proposées par le Secrétariat pour la résolution Conf. 16.6 (Rev. CoP17) et sa recommandation de supprimer les décisions 17.28 à 17.30 et 17.57.

Le Canada exprime son soutien à la poursuite des discussions sur la participation des communautés et présente son expérience comme un exemple constructif qui pourrait être pris en compte. L'Éthiopie, les États-Unis d'Amérique, la République démocratique du Congo (RDC) et le Sénégal se font l'écho de la nécessité pour le Canada de clarifier la terminologie. La Kenya Wildlife Conservancies Association recommande d'harmoniser la terminologie avec celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et le Center for Biological Diversity, s'exprimant au nom d'Eurogroup for Animals, du Natural Resource Defense Council, de Pan African Sanctuary Alliance, de ProWildlife et de Species Survival Network, suggère d'utiliser l'expression "communautés locales et peuples autochtones" comme dans les autres accords.

L'Union européenne, soutenue par l'Afrique du Sud, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Lesotho, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Somalie, exprime son soutien au rétablissement d'un groupe de travail intersession du Comité permanent afin qu'un rapport soit soumis à la CoP19. L'Éthiopie s'inquiète de la duplication des tâches. L'Ouganda souligne que ce sont les communautés locales qui subissent le plus les effets des décisions prises en matière de conservation des espèces, et que pour encourager leur participation il est nécessaire qu'elles trouvent dans les efforts de conservation des intérêts personnels et de la responsabilisation. La Kenya Wildlife Conservancies Association présente la situation actuelle au Kenya et suggère que tout nouveau groupe de travail associe davantage les observateurs des communautés. Le Mozambique et Eswatini appuient la proposition soumise par la Namibie. Le Libéria, au nom de la Coalition pour l'éléphant d'Afrique, et le Sénégal réitèrent l'appel à la représentation de toutes les parties prenantes avec la participation équitable d'observateurs de différents groupes d'intérêt, si le groupe de travail devait être rétabli. Ils prient instamment les Parties d'encourager et de faciliter la participation des communautés vulnérables en tant qu'observateurs à la CITES.

La poursuite des travaux intersessions est également appuyée par l'Amboseli Ecosystem Trust, la Campfire Association, le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier, l'International Professional Hunters Association, l'Inuit Circumpolar Council Canada (ICC) (également au nom de Nunavut Tunngavik Incorporated et de la Makivik Corporation), Livelihood International (également au nom de l'IWMC – World Conservation Trust), The People and Earth Solidarity Law Network et World Leaders of Today. La Namibian Association for CBNRM Support Organizations (NACSO), s'exprimant également au nom d'un grand nombre d'organisations aux points de vue similaires, souligne le rôle des

communautés rurales dans l'application effective de la CITES et rappelle l'existence de plateformes et mécanismes consultatifs établis dans d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Elle appelle les Parties à accorder un rang de priorité élevé à la recherche de moyens permettant d'associer les communautés rurales aux délibérations de la CITES. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) attire également l'attention sur les mécanismes pertinents d'autres instances internationales. Le Centre pour la diversité biologique se dit préoccupé par les implications de ces propositions.

L'Inde, le Lesotho, le Pérou et l'Union européenne soutiennent la proposition d'amendement de la résolution Conf. 16.6 (Rev. CoP17), *La CITES et les moyens d'existence*, formulée par le Secrétariat. Les États-Unis d'Amérique et le Mexique soutiennent également les amendements proposés par le Secrétariat, et suggèrent de nouveaux changements.

Le Président propose la formation d'un groupe de travail pour poursuivre cette discussion, avec le mandat suivant: a) réviser ou remplacer les décisions 17.28-17.30; b) conserver et envisager de réviser la décision 17.57; et c) examiner les révisions et suggestions supplémentaires portant sur la résolution Conf. 16.6 (Rev. CoP17), paragraphe 3(a)(i) et (ii), proposées par le Secrétariat au paragraphe B de ses commentaires. En ce qui concerne les décisions 17.28-17.30, il note que le Canada a le texte des projets de décisions proposés, et que ces décisions et les décisions initiales pourraient servir de base aux discussions. Le Président indique que le mandat du groupe de travail pourrait être élargi à la lumière des nouvelles discussions au titre des points 17 et 18 de l'ordre du jour.

#### 17.2 Amendements proposés à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP17) et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17)

et

#### 18.3 Amendements proposés à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17)

La Namibie présente le document CoP18 Doc. 17.2, y compris des propositions d'amendements de la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP17) *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties* et de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), *Critères d'amendement des Annexes I et II*, soulignant que l'intention n'est pas de modifier les critères d'inscription. La Chine présente le document CoP18 Doc. 18.3 et attire l'attention sur deux documents d'information, CoP18 Inf. 2 et CoP18 Inf. 46. Le document CoP18 Doc. 18.3 propose un amendement à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17).

Le Botswana, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie soutiennent les amendements proposés dans le document CoP18 Doc. 17.2. Le Mexique suggère d'autres modifications aux amendements proposés.

Le Gabon, le Burkina Faso, le Brésil, le Canada, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, Israël, le Kenya, la Mauritanie, le Mexique, le Niger, le Nigéria et l'Union européenne font tous part de leurs préoccupations concernant les amendements proposés dans les deux documents, plusieurs d'entre eux indiquant qu'ils ont des amendements à proposer. Les États-Unis s'opposent aux amendements proposés et proposent, comme solution de remplacement, une décision relative à la préparation d'orientations non contraignantes sur les consultations.

La séance est levée à 12h00.